

AFFICHAGE DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE VICE-PRÉSIDENT DU C.C.A.S
EN VERTU DE LA DÉLÉGATION QUI LUI A ÉTÉ DONNÉE
PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE
DU 4 JUILLET 2024

N° 2025-11

DÉCISION prise le 25 août 2025 par Mr Laurent MICHON, Vice-Président du C.C.A.S de Caluire et Cuire

Objet : Attribution des aides facultatives

Période : Juillet 2025

- Aide alimentaire	1 092,00 €
- Aide financière	1 833,62 €
- Restauration scolaire	567,03 €
- Allocation trimestrielle	90,00 €
- Aide ménagère	489,18 €

A Caluire et Cuire, le 25 août 2025
Laurent MICHON
Vice-Président du CCAS

